Son activité, toujours inlassable et rappelant celle de son grandpère, se manifestera sur trois plans différents : l'exploitation de son beau domaine du Scheid\*) ; l'exécution des projets les plus variés tels que l'exploitation des *mines de Stolzembourg\*\**), la canalisation de l'Alzette, de la Syre et de la Moselle (en collaboration avec A. Colle), la création d'une banque centrale ; enfin la politique.

Car, comme tant de personnalités de son temps, il ne dédaignait pas cette marâtre.

Déjà en 1814 — il n'avait même pas 27 ans — il entra au Conseil de régence. Deux ans plus tard il fait partie de l'assemblée des notables que Guillaume I<sup>er</sup> avait convoquée à La Haye pour la consulter au sujet de la Loi fondamentale à octroyer au jeune royaume des Pays-Bas.

Les fonctions de *bourgmestre* de sa ville natale dont il est revêtu en 1817 sont loin d'être une sinécure : les suites des guerres ont amené une disette agravée par les perturbations provoquées par le renouvellement incessant des logements militaires.

Lorsqu'en 1820 il céda la présidence de la Régence à Fr. Scheffer, il avait réussi à assainir les finances si durement éprouvées. Bienentendu il continua de siéger au conseil de régence.

On doit apprécier l'intérêt qu'à l'instar de tant de personnages éminents de l'époque il porta à l'Ecole modèle, intérêt qui le poussa même à prononcer le discours d'usage à la distribution des prix du 8, 8, 1824. (11)

En 1826 le conseil de régence le nomma membre de la commission instituée en vue de la construction de l'Hôtel-de-Ville. (12) En cette qualité il reçut fin de l'année suivante la délicate mission de demander au Roi de Hollande un emprunt de 80 000 florins. Etant donné que cette requête « ne fut pas susceptible d'être accueillie », la Ville se procura les premiers fonds grâce à des coupes extraordinaires opérées au Baumbusch.

De 1823 à 1827 Antoine Pescatore siégea aux *Etats provincioux* où il représenta d'abord le district de Virton (ordre des campagnes) puis, à partir du 1. 6. 1827 la régence de Luxembourg (ordre des villes). Le 4. 7. 1828 il entra à la Seconde Chambre des *Etats Généraux*. (13)\*\*\*)

\*\*) La demande en obtention de la concession fut adressée en 1847, mais le 28.4.1856
Pescatore se désista afin de ne pas contrecarrer les projets du consortium belge Godin
David et Francotte, qui obtint la concession deux mois après. (10)

\*\*\*) Ce corps se composait de 110 membres également répartis sur les deux provinces. Les 4 députés du Luxembourg figuraient parmi les 55 représentants des provinces méridionales.

<sup>\*)</sup> Par suite d'un jeu de passe-passe, le fameux Syndicat d'amortissement de la Dette hollandaise dont le Roi Guillaume Ier était l'actionnaire le plus important, se trouvait être propriétaire des domaines du Grand-Duché. Lorsqu'à partir de 1823 ceux-ci furent mis en vente, bien des notables — dont C. J. A. Pescatore et ses frères FERDINAND et GUILLAUME — s'en rendirent acquéreurs à bon marché. Antoine Pescatore devenu propriétaire d'une partie du Grunewald, y fit faire des coupes sombres puis vendit le terrains comme terres arables. Il lui resta néanmoins une partie fort étendue, précisément le Scheid. Ancien domaine comtal et, comme tel, mentionné dans la charte d'affranchissement d'Ermesinde (1242) (9), le Scheid appartient aujourd'hui à la veuve de l'arrière petit-fils d'Antoine Pescatore, Madame Maurice Pescatore-Barbanson. Une partie du bead domaine a été gracieusement mis à la disposition du gouvernement des Etats-Unis pour y établir la dernière demeure de 8400 braves tombés à l'ennemi, en 1944/45.

\*\*\* La demande en obtention de la concession fut adressée en 1847, mais le 28.4.1866